



Élections fédérales de 2019

Priorités nationales
pour appuyer les
Canadiens touchés par
le cancer et un avenir
plus sain pour tous



Société
canadienne
du cancer

CANCER.CA



BUY DAFFODILS
SUPPORT CANADIANS LYING WITH CANCER
ACHETER DES PÂQUETTES
SOUTIENS LES CANADIENS TOUCHÉS PAR LE CANCER

BUY CANADIAN
CANCER SOCIETY
DAFFODILS
52

BUY DAFFODILS
SUPPORT CANADIANS LYING WITH CANCER

BUY DAFFODILS
SUPPORT CANADIANS LYING WITH CANCER
ACHETER DES PÂQUETTES
SOUTIENS LES CANADIENS TOUCHÉS PAR LE CANCER

VOLUNTEER
BÉNÉVOLE

Qui nous sommes

La Société canadienne du cancer (SCC) est le seul organisme de bienfaisance national qui soutient les Canadiens atteints de tous les types de cancer dans des communautés de tout le pays. Aucun autre organisme ne fait ce que nous faisons.

Notre vision de créer un monde où aucun Canadien n'aura peur du cancer n'est réalisable que si nous travaillons collectivement avec des personnes unies par des objectifs communs. Notre communauté comprend des personnes touchées par le cancer, les membres de leurs familles, leurs amis et leurs équipes de soins, des donateurs, des chercheurs, des militants, de même que les employés et bénévoles de la SCC. Avec l'aide des centaines de milliers de personnes que la SCC rassemble, nous pouvons agir contre le cancer.

Nous savons que le cancer change les gens et qu'un Canadien sur deux recevra un diagnostic de cancer au cours de sa vie. Mais un diagnostic de cancer ne saurait toutefois changer qui ils sont. Notre but est de modifier leur histoire de cancer en améliorant à la fois leur espérance de vie et leur qualité de vie. Parce que la vie est plus grande que le cancer.

Nous sommes la voix des hommes et des femmes qui ont le cancer à cœur. Nous fournissons des renseignements fiables sur le cancer, offrons des programmes et des services qui aident les personnes touchées par le cancer et leurs familles lorsqu'elles ont peur ou qu'elles sont inquiètes, investissons près de 40 millions de dollars annuellement dans la recherche sur le cancer et incitons les gouvernements à apporter d'importants changements sociaux.

Le rôle de la SCC en matière de défense de l'intérêt public est de réclamer des politiques et des programmes en vue de réduire le nombre de personnes qui recevront un diagnostic de cancer et qui mourront des suites de la maladie, et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens touchés par tous les types de cancer.



Une vision pour les Canadiens

Chaque jour, 565 Canadiens entendent les mots « vous avez le cancer ».

Imaginez un monde où il y a moins de cas de cancer et moins de Canadiens qui entendent ces mots. Où les gens sont sensibilisés à ce qui augmente leur risque de cancer et outillés afin de mener une vie saine. Où les politiques publiques aident à créer des environnements favorables, où le choix santé est non seulement facile, mais constitue l'option par défaut. Où chacun peut parler de son risque de cancer et des signes potentiels de cancer avec des professionnels de la santé et avoir accès aux programmes de dépistage appropriés.

Imaginez un monde où vous êtes en mesure de recevoir le traitement contre le cancer, les soins et le soutien dont vous avez besoin, peu importe où vous résidez au Canada et sans vous débattre avec des difficultés financières. Où vos aidants ont le soutien requis pour être là quand vous avez besoin d'eux. Où vous avez facilement accès à un système de soutien solide qui vous fournit de l'information et des services qui répondent à vos questions et à vos préoccupations.

La mission de la Société canadienne du cancer est l'éradication du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées par le cancer. Pour la réaliser, nous devons aborder tous les aspects de l'expérience du cancer : prévention, dépistage, diagnostic, traitement, soins palliatifs et soins de fin de vie. Nous devons également aborder les bases des soins oncologiques, notamment l'information, le soutien et les soins psychosociaux. Tous les partis politiques doivent mettre en œuvre un solide programme de santé en vue d'améliorer la vie des personnes atteintes de cancer et de leurs familles.

Comme on prévoit qu'un Canadien sur deux développera un cancer au cours de sa vie et que plus de 200 000 Canadiens recevront un diagnostic de cancer chaque année, il est crucial d'apporter un soutien additionnel aux personnes et aux familles touchées. Sans une réponse solide à l'échelle nationale, le nombre croissant de cas de cancer risque d'engorger notre système de soins de santé, ce qui pourrait compromettre la qualité des soins offerts aux personnes atteintes de cancer aujourd'hui et nuire aux investissements requis pour mieux prévenir et traiter la maladie dans le futur.

À l'Assemblée mondiale de la Santé de mai 2017, les États Membres ont adopté une résolution complète établissant le contrôle du cancer comme priorité absolue en matière de santé et de développement pour tous les leaders du monde entier en matière de santé. La résolution est le fruit d'un appel mondial à l'action lancé par la société civile afin que les États prennent des mesures à la fois spécifiques et exhaustives pour renforcer le diagnostic, le traitement, les soins et le soutien, et aussi pour voir de près à la hausse du coût des médicaments anticancéreux dans le monde entier.

La Société canadienne du cancer demande à tous les chefs de partis de relever ce défi lors des élections fédérales de 2019.

Nous présentons ci-dessous des recommandations précises qui appuieront directement les Canadiens touchés par le cancer grâce à une bonification des prestations de maladie de l'assurance-emploi, à une réduction du tabagisme et à une accessibilité accrue des médicaments anticancéreux pris à domicile. Le cancer est un problème vaste et complexe qui ne peut être résolu sans tenir compte de l'ensemble des questions de santé.

Mesures précises pour améliorer le soutien aux personnes touchées par le cancer

- Faire passer de 15 semaines à 26 semaines la période de versement des prestations de maladie de l'assurance-emploi, ce qui l'harmoniserait avec la période de versement des prestations pour soignants (prestations de compassion), qui a été portée de 6 semaines à 26 semaines en 2016.
- Imposer à l'industrie du tabac un droit annuel de recouvrement des coûts pour obtenir le remboursement intégral du coût annuel de 66 millions de dollars de la stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme.
- Corriger les écarts dans la couverture des médicaments anticancéreux pris à domicile au Canada.



Bonifier les prestations de maladie de l'assurance-emploi

La Société canadienne du cancer recommande que le gouvernement fédéral fasse passer de 15 semaines à 26 semaines la période de versement des prestations de maladie de l'assurance-emploi. La période de versement serait ainsi la même que pour les prestations pour proches aidants, dont la durée de 6 semaines a été prolongée à 26 semaines en 2016.

Les Canadiens faisant face au cancer sont confrontés à un défi non seulement sur le plan médical, mais également sur le plan financier. En plus d'une baisse de leur revenu, les Canadiens atteints de cancer font face à une hausse des dépenses telles que les médicaments, les frais de déplacement pour soins médicaux, le stationnement et les frais de soins à domicile. Le stress dû au fardeau financier a des répercussions sur leur bien-être émotionnel et, par conséquent, sur leurs besoins psychosociaux.

À l'heure actuelle, la période de versement des prestations de maladie de l'assurance-emploi est de 15 semaines, ce qui n'est pas suffisant pour couvrir la durée du traitement chez bon nombre de personnes atteintes de cancer. Un rapport récent de la BC Cancer Agency indique que la durée moyenne du traitement et de la récupération pour un cancer du sein est de 26 à 36 semaines et pour un cancer du côlon de 37 semaines. Ce sont deux des types de cancer les plus fréquents au pays¹.

Comme les Canadiens vivent jusqu'à un âge plus avancé ou « plus longtemps », avec des carrières plus longues, un plus grand nombre de personnes sont susceptibles de contracter une maladie pendant qu'elles sont sur le marché du travail². Alors qu'on prévoit qu'un Canadien sur deux pourrait développer un cancer au cours de sa vie et sachant que plus de 800 000 personnes au pays sont touchées par le cancer aujourd'hui, il est crucial d'apporter un soutien additionnel à celles-ci et à leurs familles. La prolongation à 26 semaines de la période de versement des prestations pour compassion a allégé le fardeau financier pour les familles. Il est temps de faire de même pour celui des personnes aux prises avec une maladie aussi grave que le cancer.



« Je suis presque à la fin de mes 15 semaines de prestations de maladie de l'assurance-emploi, et je n'ai pas d'assurance avec mon employeur. Et maintenant? Mon traitement est couvert par l'assurance de mon mari et j'ai laissé tomber l'assurance de mon employeur deux mois avant d'apprendre que j'avais un cancer. Imaginez donc! Je devais payer pour la mienne et j'y ai renoncé pour économiser de l'argent. Je vais être en arrêt de travail pendant une autre année et je ne veux pas que mon mari soit stressé par la suite des choses. »

Extraits du fil « Frustrations à l'égard des prestations de maladie de l'assurance-emploi » de ParlonsCancer.ca

¹BC Cancer. (2019). Rapport préparé par Cancer Surveillance & Outcomes, Population Oncology. Données appuyées par le BC Cancer's Tumour Group Council et approuvées par le Performance Measurement Advisory Committee.

²Forum des politiques publiques (Septembre 2017) *Condition chronique : Favoriser le bien-être au travail pour aider les Canadiens et l'économie.*



Imposer à l'industrie du tabac des droits annuels de recouvrement des coûts

La Société canadienne du cancer recommande que le gouvernement fédéral impose à l'industrie du tabac un droit annuel de recouvrement des coûts pour obtenir le remboursement intégral du coût annuel de 66 millions de dollars de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme.

Nous proposons que les fabricants de produits du tabac paient un droit basé sur la part de marché. Il s'agirait d'une approche semblable aux coûts annuels du cannabis, exigés par le gouvernement fédéral pour recouvrer 112 millions de dollars par année d'ici 2021-2022³, et au « Tobacco Fee » de la Food and Drug Administration des États-Unis, qui sont en place depuis 2009 et permettent de récupérer 712 millions de dollars américains par année⁴. S'il peut y avoir un prix à payer par l'industrie du cannabis pour le recouvrement des coûts du gouvernement fédéral, il est également très faisable d'imposer des droits de recouvrement des coûts à l'industrie du tabac.

Le tabagisme est la première cause évitable de maladie et de mortalité au Canada; il tue 45 000 personnes au pays par année et est responsable d'environ 30 % de tous les décès par cancer. L'étude ComPARe (Canadian Population Attributable Risk of Cancer, *Risque attribuable du cancer chez la population canadienne*), financée par la Société canadienne du cancer, a identifié le tabagisme comme étant la première cause évitable de cancer⁵. Malgré les importants progrès accomplis, il y a encore 5 millions de Canadiens qui fument⁶ et beaucoup trop de nouveaux jeunes fumeurs chaque année. Il y a énormément de travail à faire pour atteindre l'objectif d'un taux de tabagisme inférieur à 5 % au Canada d'ici 2035. Mais si nous atteignons cet objectif, nous pourrions prévenir plus de 50 000 cas de cancer dus au tabagisme d'ici 2042⁵.

L'industrie du tabac a causé l'épidémie du tabac et doit en être tenue responsable. Elle doit payer pour les coûts que le gouvernement doit déboursier pour contrer cette épidémie.

L'industrie du tabac peut facilement assumer des frais de recouvrement des coûts de 66 millions de dollars, compte tenu des recettes supplémentaires de 2 milliards de dollars qu'elle a générées grâce



aux hausses inattendues des prix nets d'impôt ou des prix hors taxes au cours des dernières années. Des droits de recouvrement de coûts rapporteraient au gouvernement un revenu annuel supplémentaire de 66 millions de dollars, qu'il pourrait utiliser pour d'autres priorités.

En 2018, un sondage d'opinion national Ipsos a révélé que 84 % des Canadiens sont en faveur d'une mesure qui ferait payer par les fabricants de produits du tabac les coûts des programmes de Santé Canada visant à réduire le tabagisme chez les jeunes⁷. L'imposition de droits de recouvrements des coûts à l'industrie du tabac serait un complément à d'autres mesures de lutte contre le tabagisme, y compris la meilleure réglementation au monde en matière d'emballage neutre.

³ *Arrêté sur les prix à payer à l'égard du cannabis*, adopté en vertu de la Loi fédérale sur le cannabis.

⁴ *Family Smoking Prevention and Tobacco Control Act* (É-U).

⁵ Poirier AE, Ruan Y, Grevers X, et. al. (May 2019). "Estimates of the current and future burden of cancer attributable to active and passive tobacco smoking in Canada," *Prev. Med.* 122: 9-19.

⁶ *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (2017).

⁷ Ipsos, sondage national en ligne (26 au 30 janvier 2018) effectué pour la Société canadienne du cancer. Taille de l'échantillon : 2000.



Corriger les écarts dans la couverture des médicaments anticancéreux pris à domicile au Canada

La Société canadienne du cancer recommande que le gouvernement fédéral corrige les écarts dans la couverture des médicaments anticancéreux pris à domicile au Canada.

Les médicaments anticancéreux jouent un rôle essentiel dans le traitement et peuvent améliorer considérablement les résultats sur la santé de même que la qualité de vie des personnes touchées par le cancer. C'est pourquoi la SCC recommande que tous les partis élaborent leurs politiques en y intégrant les éléments suivants :

- s'assurer que les médicaments anticancéreux sont financés adéquatement pour tous les Canadiens;
- améliorer l'accès aux médicaments anticancéreux;
- permettre l'innovation dans le traitement du cancer et accélérer l'approbation ainsi que les décisions relatives au financement;
- éliminer les obstacles administratifs qui entravent l'accès aux médicaments anticancéreux.

La SCC recommande que le gouvernement fédéral, par son leadership et des leviers politiques, s'attaque aux inégalités dans le financement des médicaments anticancéreux pris à la maison afin d'éliminer tout obstacle lié à l'accès pour les Canadiens. Plus précisément, la SCC recommande que le gouvernement fédéral s'assure que les médicaments anticancéreux pris à la maison soient inclus dans les paiements par le Transfert canadien en matière de santé aux provinces et aux territoires.

Certaines provinces, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le Québec, disposent de régimes d'assurance maladie qui couvrent à 100 % les coûts des médicaments anticancéreux (administrés par voie orale ou par auto-injection) utilisés hors du milieu hospitalier. D'autres provinces, dont l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard, ne couvrent pas les médicaments anticancéreux pour l'ensemble de leur population⁸.



Depuis les dix dernières années, les soins oncologiques ont grandement changé, passant de soins donnés à l'hôpital à des soins donnés à la maison pour de nombreux types de cancer. De plus, les médicaments anticancéreux à prendre à la maison sont devenus le traitement standard dans bien des cas. En fait, près de la moitié des médicaments prescrits contre tous les types de cancer se prennent à la maison plutôt qu'à l'hôpital⁹. Les médicaments anticancéreux à prendre à la maison permettent aux patients de suivre un traitement dans le confort de leur propre foyer, sans les déplacements compliqués et souvent coûteux vers et depuis l'hôpital. Par contre, les médicaments à prendre à la maison ne sont pas couverts par la Loi canadienne sur la santé et doivent être



RECOMMANDATION



financés de différentes façons. Les personnes qui reçoivent un traitement anticancéreux à l'hôpital ont un accès universel aux médicaments anticancéreux sans retard indu ni coûts directs, mais celles qui ont besoin d'un traitement administré à la maison doivent déboursier des montants de leur poche en plus de se heurter à des obstacles administratifs et à des délais d'attente des traitements. Se voir privé d'accès aux médicaments anticancéreux à prendre à la maison en raison de sa province de résidence est une inégalité qui doit être éliminée.

Prenons l'exemple d'une personne qui a un revenu familial net de 85 000 \$ et qui doit prendre pendant un an un médicament anticancéreux coûtant 6000 \$ par mois. Elle paierait 0 \$ si elle habitait dans une province de l'Ouest, mais si elle vivait en Ontario ou dans une province de l'Est, elle devrait payer entre 3400 et 14 400 \$¹⁰. Une telle inégalité dans notre pays est tout simplement inacceptable.

Un accès élargi, dans tout le Canada, aux médicaments anticancéreux à prendre à la maison favorise l'équité en épargnant aux personnes atteintes de cancer des dépenses inutiles qui leur sont refilées et qui varient selon la province de résidence. Il s'agit d'une recommandation ferme dans le contexte actuel des traitements qui exigent des ressources importantes et qui reposent largement sur des centres d'oncologie et des effectifs professionnels. La SCC recommande fortement que le gouvernement fédéral s'assure d'un financement adéquat des médicaments anticancéreux pour tous les Canadiens.

⁸ CanCertainty Coalition. (2018). Priority Reform for Implementation of National Pharmacare; A Case for Take-Home Cancer Treatments.

⁹ Cancer Care Ontario. (2019). Summary: Quality & Safety recommendations for enhancing the delivery of take-home cancer drugs in Ontario.

¹⁰ CanCertainty Coalition. (2018). Cost of Same Take-Home Cancer Treatment by Province.



PERSONNE-RESSOURCE

Kelly Masotti
Directrice, Questions d'intérêt public
Société canadienne du cancer
Kelly.Masotti@cancer.ca
613 565-2522, poste 4984





LAVIE
EST PLUS GRANDE
QUE LE CANCER



Société
canadienne
du cancer